

Date : 17/04/2023

De la part du cabinet du maire

Lancement d'une mutuelle communale à Chambéry : une réunion publique d'information le 20 avril 2023 au Manège

La Ville de Chambéry s'associe à la mutuelle Just pour proposer une mutuelle communale accessible et efficace pour toutes et tous, sans conditions de moyens et sans examen médical préalable. Une réunion d'information et de présentation aux Chambériennes et Chambériens est organisée le jeudi 20 avril 2023, à 18h, au Manège.

Le conseil municipal du 13 mars 2023 a voté à l'unanimité le projet de mise en place d'une mutuelle communale. Cet engagement, pris devant les électeurs en 2020, devient une politique publique qui entre en application.

La signature d'une convention de mutuelle communale consacre l'effort de la municipalité de proposer aux Chambériennes et Chambériens **une complémentaire santé accessible et efficace, sans conditions de revenus et sans examen médical préalable.**

Déjà déployée dans d'autres communes françaises, la mutuelle communale se révèle efficace dans les prestations offertes aux bénéficiaires. Le dispositif est par ailleurs neutre pour les finances communales. À la suite d'une étude et d'une consultation par son Centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville de Chambéry a sélectionné les services de la mutuelle Just. Sa proposition a été retenue car elle était la plus intéressante en termes contractuels et tarifaires.

L'offre de la mutuelle Just répond aux ambitions de la municipalité en matière de santé publique et de solidarité. Par exemple, la mutuelle communale **encourage la pratique du sport en proposant un remboursement des licences sportives jusqu'à 40 € par an**, participant ainsi à la prévention des problèmes de santé.

Profiter de la force du collectif : jusqu'à 500 € d'économie par an

Le fait qu'une commune s'engage dans un tel partenariat avec une mutuelle crée un **effet de groupe**. Cela concourt à ce que la mutuelle Just puisse proposer aux habitants **des tarifs plus attractifs** que les offres individuelles classiques.

Pour un particulier, faire le choix de la mutuelle communale permet d'économiser du temps de recherche et de comparaison entre les différents prestataires, puisque **ce travail a été assuré en amont par la Ville et le Centre communal d'action sociale.**

Selon les témoignages des communes qui ont déjà mis en place un tel dispositif avec la mutuelle Just, **les adhérents réalisent des économies de 300 à 500 € par an par rapport à leur mutuelle antérieure, avec un niveau de garantie au moins identique voire supérieur.**

Une mutuelle communale accessible à tous

Ce nouveau dispositif est accessible à tous les habitants de la commune de Chambéry ainsi qu'aux salariés qui exercent sur le territoire de la collectivité, y compris les agents territoriaux.

Les principaux bénéficiaires de la mutuelle communale sont les personnes retraitées, celles sans emploi, les étudiants, les agriculteurs, les commerçants et les travailleurs indépendants.

Au niveau national, les études récentes démontrent que **près de trois millions de Français ne disposent pas d'une complémentaire santé faute de moyens.** La mutuelle communale s'adresse ainsi aussi à ce public dont les revenus modestes empêchent l'accès à des soins de qualité.

Le lancement de la mutuelle à Chambéry

Afin de faire connaître cette nouvelle possibilité d'accès à des soins de qualité à des prix plus avantageux, **une réunion publique d'information et de présentation de la mutuelle Just et de ses prestations est organisée le jeudi 20 avril 2023, à 18h, au Manège.**

Des permanences d'information, sur rendez-vous, seront également proposées aux Chambériennes et aux Chambériens à partir du 21 avril jusqu'au 28 juillet 2023 :

- **les mercredis, de 9h à 12h à la mairie de quartier du Biollay (169 rue Oradour-sur-Glane), et de 14h à 17h à la mairie de quartier de Bissy (567 avenue du Général Cartier),**
- **les jeudis, de 9h à 12h à la maison des associations (67 rue St-François de Sales), et de 14h à 17h à la maison de quartier de Chambéry-le-Vieux (1 place Paul Vachez),**
- **les vendredis, de 9h à 12h à la mairie de quartier des Hauts-de-Chambéry (1 place du Forum), et de 14h à 17h au Centre communal d'action sociale (145 rue Paul Bert).**

Pour prendre rendez-vous lors d'une permanence et obtenir des informations complémentaires auprès d'un conseiller, il est nécessaire :

- **de téléphoner au 0 809 546 000 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h30,**
- **ou de contacter la mutuelle via le site <https://www.just.fr/nos-agences> (saisir « Chambéry » dans l'onglet « Recherchez une agence ou une permanence »).**